PREFET DE LA SARTHE



Direction départementale de la Protection des Populations de la Sarthe

OBJET : Arrêté Préfectoral n° 2013360-0004 du 26 décembre 2013 relatif à la liste des vétérinaires chargés de l'évaluation comportementale des chiens.

Le Préfet de la Sarthe, Chevalier de la légion d'honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 2007-297 du 05 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance ;

Vu le Code Rural articles L 211-14-1 et D211-3-1;

Vu l'arrêté ministériel du 10 septembre 2007 relatif aux modalités d'inscription des vétérinaires sur une liste départementale en vue de réaliser des évaluations comportementales en application de l'article L 211-14-1 du Code Rural ;

Vu le décret du 23 décembre 2010 nommant M. Pascal LELARGE, Préfet de la Sarthe ;

Vu l'arrêté du Premier Ministre en date du 18 février 2013, portant nomination dans les directions départementales interministérielles, nommant Monsieur Christophe MOURRIERAS, Directeur Départemental de la Protection des Populations de la Sarthe ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013073-008 du 26 mars 2013 portant délégation de signature de Monsieur Pascal LELARGE, Préfet de la Sarthe, à Monsieur Christophe MOURRIERAS, inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire, Directeur Départemental de la Protection des Populations de la Sarthe ;

Considérant les instructions du ministère de l'intérieur NOR/INT/O/07/00054/C du 03 mai 2007 et NOR/INT/D/07/30042/J du 30 août 2007 :

Sur proposition du directeur départemental de la protection des populations ;

ARRETE

<u>Article 1^{er}</u> : La liste des vétérinaires de la Sarthe inscrits sur le département et chargés de réaliser des évaluations comportementales en application de l'article L 211-14-1 du code rural, est fixée en annexe du présent arrêté préfectoral.

<u>Article 2</u>: En l'absence de vétérinaire susceptible de conduire l'évaluation comportementale dans le département, il peut être recouru à un vétérinaire inscrit sur la liste établie par la Préfecture d'un département limitrophe.

<u>Article 3</u> : L'arrêté Préfectoral n° 09-4426 du 10 septembre 2009 relatif à la liste des vétérinaires chargés de l'évaluation comportementale des chiens est abrogé.

Article 4 : Délai et voies de recours : la présente décision ne peut être déférée qu'auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5: Le Secrétaire Général de la préfecture de la Sarthe, les maires du département de la Sarthe, la Directrice départementale des services vétérinaires, le Colonel commandant le groupement de Gendarmerie de la Sarthe, le Directeur départemental de la sécurité publique de la Sarthe, l'Ordre régional des vétérinaires, les vétérinaires du département de la Sarthe sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le portail des collectivités territoriales et au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Sarthe.

Pour le Préfet, par délégation,

Le Directeur Départemental de la Protection des Populations.

Christophe MOURRIERAS

Annexe à l'arrêté préfectoral n° 2013360-0004 du 26 décembre 2013 Liste modifiée le 17 décembre 2014

Liste des vétérinaires chargés de l'évaluation comportementale des chiens visés à l'article L211-14-1 du code rural dans le département de la Sarthe

	T	T
ADRESSE PROFESSIONNELLE	DATE D'OBTENTION DU DIPLÔME DE VETERINAIRE	QUALIFICATION RECONNUE PAR L'ORDRE DES VETERINAIRES
72200 LA FLECHE	1988	EPU - Evaluation de la dangerosité des chiens – 23.24/03/2009
25, avenue de Tours 72500 CHATEAU DU LOIR	1987	EPU - Evaluation de la dangerosité des chiens – 12/2008
2, rue Saint Michel 72160 THORIGNE SUR DUE	1981	AFVAC – Les chiens dangereux – 13.14/10/2008
7, rue Michel Beaufils 72160 CONNERRE	1975	
1, rue Soliers 72460 SAVIGNE L'EVEQUE	1979	AFVAC – Les chiens dangereux – Orléans 05/2008
2, bis route de Brette les Pins 72250 PARIGNE L'EVEQUE 40, rue Léon Aubert	1999	
72150 LE GRAND LUCE		
Clinique Vétérinaire du Lac 45, avenue du Général de Gaulle 72400 LA FERTE BERNARD	1998	AFVAC – Les chiens dangereux – Orléans 05/2008
Rue de Navarre 72600 MAMERS	1969	
1, rue Pasteur 53700 VILLAINES LA JUHEL	1994	
167, avenue Nationale 72230 ARNAGE	1991	
ZA de la Bodinière 72210 ROEZE SUR SARTHE	1996	Evaluation des chiens dangereux – 14.15/12/2008
9, boulevard du Fromenteau 72510 MANSIGNE	1979	EPU - Evaluation de la dangerosité des chiens – 23.24/03/2009
Clinique Vétérinaire du Fresne 25, voie de la Guiternière ZI du Fresne 53170 MESLAY DU MAINE	2001	Rennes - Evaluation de la dangerosité des chiens – 13.14/10/2008
5, avenue Charles de Gaulle 72300 SABLE SUR SARTHE	1988	Evaluation comportementale des chiens dangereux – 29.30/06/2009
	6 bis, boulevard de Montréal 72200 LA FLECHE 25, avenue de Tours 72500 CHATEAU DU LOIR 2, rue Saint Michel 72160 THORIGNE SUR DUE 7, rue Michel Beaufils 72160 CONNERRE 1, rue Soliers 72460 SAVIGNE L'EVEQUE 2, bis route de Brette les Pins 72250 PARIGNE L'EVEQUE 40, rue Léon Aubert 72150 LE GRAND LUCE Clinique Vétérinaire du Lac 45, avenue du Général de Gaulle 72400 LA FERTE BERNARD Rue de Navarre 72600 MAMERS 1, rue Pasteur 53700 VILLAINES LA JUHEL 167, avenue Nationale 72230 ARNAGE ZA de la Bodinière 72210 ROEZE SUR SARTHE 9, boulevard du Fromenteau 72510 MANSIGNE Clinique Vétérinaire du Fresne 25, voie de la Guiternière ZI du Fresne 53170 MESLAY DU MAINE 5, avenue Charles de Gaulle	ADRESSE PROFESSIONNELLE 6 bis, boulevard de Montréal 72200 LA FLECHE 1988 25, avenue de Tours 72500 CHATEAU DU LOIR 1987 2, rue Saint Michel 72160 THORIGNE SUR DUE 1981 7, rue Michel Beaufils 72160 CONNERRE 1975 1, rue Soliers 72460 SAVIGNE L'EVEQUE 40, rue Léon Aubert 72150 LE GRAND LUCE Clinique Vétérinaire du Lac 45, avenue du Général de Gaulle 72400 LA FERTE BERNARD Rue de Navarre 72600 MAMERS 1999 1, rue Pasteur 53700 VILLAINES LA JUHEL 1994 167, avenue Nationale 72230 ARNAGE 1996 2, boulevard du Fromenteau 72510 MANSIGNE 1997 Clinique Vétérinaire du Fresne 25, voie de la Guiternière 21 du Fresne 53170 MESLAY DU MAINE 5, avenue Charles de Gaulle 5, avenue Charles de Gaulle 5, avenue Charles de Gaulle

Annexe à l'arrêté préfectoral n° 2013360-0004 du 26 décembre 2013 Liste modifiée le 17 décembre 2014

Liste des vétérinaires chargés de l'évaluation comportementale des chiens visés à l'article L211-14-1 du code rural dans le département de la Sarthe

IDENTITE	ADRESSE PROFESSIONNELLE	DATE D'OBTENTION DU DIPLÔME DE VETERINAIRE	QUALIFICATION RECONNUE PAR L'ORDRE DES VETERINAIRES
RAUX-MUSSET Sylvia	Clinique Vétérinaire du Londeau 9, rue du Pont de Londeau 61000 CERISE	1999	EPU - Evaluation de la dangerosité des chiens – 11/2008
PLESSY Christophe	Clinique Vétérinaire du Moulin à Vent Rue du Moulin à Vent 61250 CONDE SUR SARTHE	1993	AFVAC « Les chiens dangereux » - 10/2008
CHALIGNE Marc	Clinique Vétérinaire 29, Ter Avenue de Verdun 72200 LA FLECHE	1990	EPU - Evaluation de la dangerosité des chiens – 11/2009
SIMONET Jérôme	Clinique Vétérinaire 21, rue du Mans 72220 ECOMMOY	1998	AFVAC « Les chiens dangereux » - 11/2009
DEBILLOT Jérôme	Clinique Vétérinaire 1, rue Léo Délibes 72340 LA CHARTRE SUR LE LOIR	2009	Evaluation comportementale – Risques liés aux chiens dits « dangereux » – 14 .15/12/2009

P/La Préfète et par délégation, Le Directeur Départemental de la Protection des Populations de la Sarthe,

Christophe MOURRIERAS